

Image not found or type unknown



## Pour suite au planning et contrat de travail

Par **SUMON**, le **22/11/2008** à **20:44**

Je te remercie d'avoir répondu à mes questions.  
Nous avons tous signé un CDI à 35h.  
Je ne sais pas comment faire avec mon employeur, il contourne toujours les règles et me rabaisse le plus souvent possible.  
Est-ce que je risque quelque chose, si j'exécute ses ordres malgré que ce ne soit pas dans la législation? Que faire?